



Direction Académique des Bouches-du-Rhône

Division des personnels du premier degré

DPE 2 Référence DDEAS 2014

Dossier suivi par Mireille Pinel Téléphone 04 91 99 68 06 Fax 04 91 99 68 81 Mél.

ce.dp13dpgd2@ac-aixmarseille.fr

> 28-34 boulevard Charles Nédélec 13231 Marseille Cedex 1



Le Directeur Académique des Services

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et Professeurs des Écoles

S/C ◆ de Mesdames et Messieurs les I.E.N.

- de Mesdames et Messieurs les Directeurs de S.E.G.P.A.
- de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Établissements spécialisés

Marseille, le 23 septembre 2013

OBJET: Examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation

adaptée spécialisée (D.D.E.A.S.) – Session 2014.

REF. : Arrêté du 19 Février 1988 modifié, arrêté du 21 Juillet 2009 paru au B.O. n° 31

du 29 Août 2013.

J'ai l'honneur de vous informer que les inscriptions à l'examen cité en objet seront reçues à la Direction l'Académique des Bouches du Rhône du 01 Septembre 2013 au 15 Octobre 2013.

Les dossiers d'inscription, réservés exclusivement aux candidats non stagiaires, sont à demander pour les personnels intéressés directement à :

Maison des Examens - SIEC Bureau DEC 2 (DDEAS) 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL Cedex

Joindre impérativement une enveloppe format 23 X 32 affranchie pour un poids de 100 g et libellée à l'adresse personnelle du candidat.

Les dossiers dûment complétés devront parvenir pour le 14 Octobre 2013 à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription qui me les transmettra pour le 18 Octobre 2013 délai de rigueur.

Les <u>épreuves</u> se dérouleront à la *Maison des Examens - SIEC*, 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL Cedex, où les <u>mémoires</u> devront parvenir pour le 16Mai 2014.

- L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le 16 Juin 2014 de 9 heures à 13 heures;
- Les épreuves orales se dérouleront à partir du 17 Juin 2014.

Pour le Directeur Académique, signé

Le Secrétaire Général Michel RICARD